



# Gironde, l'emploi culturel de la précarité à l'action

Consolidation du Parcours  
Professionnel Artistique et Culturel

2010-2012



## CONSOLIDATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL ARTISTIQUE ET CULTUREL

Professionaliser les artistes au RSA est un axe prioritaire inscrit au Programme Départemental d'Insertion. Le Conseil Général de la Gironde mène depuis une quinzaine d'années une politique volontariste de soutien aux artistes allocataires du RMI puis du RSA.

Depuis 2006, le Conseil Général s'est lancé avec le soutien du Fonds Social Européen dans un programme d'expérimentation visant à tester de nouveaux dispositifs au plus près des situations individuelles. La mise en œuvre de ce programme partenarial avec les différentes parties prenantes de l'insertion professionnelle des acteurs culturels a mis en lumière la multiplicité des dispositifs de soutien existants, ainsi que leur limite dans la mise en place d'outils adaptés au parcours professionnel et artistique des personnes concernées.

En effet, il est apparu pour le Conseil Général qu'il était nécessaire d'intervenir par un accompagnement adapté, répondant point par point au parcours de la personne, à son projet artistique et culturel, de l'aider à le formaliser, puis de déclencher des formations lui permettant de construire et de viabiliser ce projet. La viabilisation du parcours professionnel et artistique étant donc bien d'inscrire la personne dans une insertion économique au travers de son projet artistique et/ou d'un retour à l'emploi.

Les outils mis en place comme les tutorats, les modules de formations et d'intervention, les aides au projet, le coaching, le remboursement des participants pour les transports et repas des journées mobilisées sur l'action, l'accès à la culture numérique et à ses enjeux visent à :

- Immerger les participants dans les secteurs de l'économie culturelle qu'ils peuvent investir.
- Permettre d'acquérir les bases indispensables d'une approche prospective de leurs compétences au regard des mutations culturelles et économiques dans lesquelles leur créativité engendrera l'économie de leur projet.

## LES OBJECTIFS

Ce programme permet de consolider le projet professionnel au regard de ses conditions de viabilité économique afin de favoriser une réelle insertion professionnelle. Il met l'accent sur un retour ou un accès à l'autonomie financière, via l'activité artistique. Il peut également, si nécessaire, permettre la mobilisation des compétences vers d'autres champs d'activité.

L'action CPPAC est centrée sur un pilotage personnel des activités artistiques et culturelles que les participants souhaitent mener en respectant leurs concepts, leurs approches et leurs choix de collaboration.

A travers un accompagnement individualisé, l'action permet des améliorations, des enrichissements, des facilitations, des reconfigurations... Un volet essentiel « Culture et pratiques numériques » permet à chacun d'optimiser l'existence de ses projets sur le web. Un contexte de groupe conduit à de nouvelles dynamiques de projet et à des échanges de compétences. Un comité technique mis en place par la Direction de la Culture et de la Citoyenneté constitue un réseau de partenaires qui peuvent être mobilisés pour venir en appui aux projets.

Tous les projets et les nouvelles dynamiques mises en place sont soutenues par une aide financière, par une rémunération des structures accueillant les participants en tutorat, par des modules de formation adaptés aux problématiques des artistes et porteurs de projets culturels, par le remboursement des frais de déplacement et de repas sur les journées de formation, d'informations et de rendez-vous dans le cadre de l'action.

Un bilan individuel en fin d'action permet d'évaluer l'appropriation des outils proposés, l'état d'avancement du projet et les modalités de mise en œuvre des suites données aux projets.



## LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- 1- Inscription de l'action dans l'annexe opérationnelle culture de la convention Pôle Emploi/Conseil Général de la Gironde.
- 2- Sélection de prestataires dans le cadre de marchés publics. Ces prestataires ont en charge l'accompagnement des bénéficiaires à la consolidation du parcours professionnel, la coordination de l'action et la formation numérique.
- 3- Collaboration, coordination et co-pilotage avec :
  - les prestataires qui travaillent sur le champ de l'insertion des artistes,
  - les services concernés par cette action au Conseil Général (Direction des Politiques de Lutte contre l'Exclusion du Conseil Général de la Gironde, Cellule Europe et Planification...),
  - les intervenants de l'action CPPAC,
  - les milieux professionnels et économiques (notamment sur l'axe des tutorats),
  - les institutions concernées par l'emploi culturel.



## LES OUTILS

Plateforme de diagnostic et d'accompagnement des projets : cet espace mis en place par un prestataire dans le cadre d'un marché public permet d'identifier les forces et les faiblesses du projet, de fournir des conseils et des informations spécifiques au champ artistique et culturel, d'orienter vers des interlocuteurs professionnels et de suivre le développement du projet. Les intervenants de cet espace ont connaissance de tous les outils mis en place dans le cadre de l'action et peuvent permettre aux bénéficiaires de les utiliser (tutorat, formations, aide au projet...).

Les tutorats : un accompagnement individualisé des participants par un professionnel confirmé pour la mise en relation et/ou immersion avec les réseaux professionnels notamment à l'occasion de périodes pratiques en entreprises. Le tuteur est rémunéré pour l'accueil du porteur de projet.



## Les formations :

**Le numérique :** il s'agit de modules de formation adaptés aux problématiques des artistes et individualisés en fonction des projets des bénéficiaires. Chaque bénéficiaire élabore avec les formateurs une stratégie de communication de son projet professionnel grâce à l'outil informatique.

Cette formation d'une durée de 10 jours échelonnés sur l'année s'articule autour de 2 axes :

- Une acquisition d'une culture numérique qui, de manière pédagogique et illustrée, permet de prendre connaissance de l'impact du développement de la société de l'information sur le secteur artistique et culturel (au niveau des publics, de l'organisation des circuits professionnels et des potentialités créatives).
- Une initiation technique à la création d'outils informatiques en lien avec chaque projet des participants de l'action CPPAC. Chaque artiste est alors en capacité d'élaborer une stratégie et le cahier des charges des outils web à développer. Il aura les connaissances techniques minimales lui permettant de réaliser ultérieurement l'outil.

**Formation thématique :** 20 journées de formation sont prévues pour aborder les thèmes indispensables pour favoriser l'insertion professionnelle des artistes : gestion, droit, fiscalité, social, statut de l'artiste, commande publique, démarches du début d'activité, nouvelles formes d'emploi, conception et écriture de projet,...

### Quelques exemples concrets de formation thématique :

- Choix du statut d'activité pour un artiste ou acteur culturel et conséquences juridiques, sur les cotisations sociales, l'imposition.
- Analyser des appels à projet et construire des réponses (commande publique...).
- Connaître les aides à la création ou diffusion des œuvres.
- Développer un projet personnel dans un contexte collectif.
- Quels outils de gestion adaptés à une activité artistique ou culturelle ?

### L'aide à projet :

Aide financière accordée aux participants de l'action CPPAC afin de développer le projet professionnel avec des outils de prospection et/ou de consolidation d'outils de travail. Dans l'action, l'aide est conçue comme un des leviers de transition indispensable entre la situation précaire et l'emploi. Elle débloque très concrètement des freins au développement du projet en permettant à l'artiste de faire face à des dépenses que la fragilité de sa situation ne lui permet pas d'assumer. Elle permet l'innovation nécessaire au développement du projet. Il peut s'agir de frais de déplacement (transport, hébergement, restauration), d'achat de petit matériel ou autres dépenses éligibles au Fonds Social Européen.

## PUBLIC ET MODALITÉ DE SÉLECTION

### **Le public concerné**

Cette action concerne les personnes allocataires du RSA et/ou demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel artistique et/ou culturel. Elle s'adresse plus particulièrement aux personnes ayant déjà vécu de leur activité artistique et aux personnes dégagant des revenus d'activité dans leur secteur artistique, mais pas de manière suffisante pour sortir durablement du RSA.

Les droits liés au RSA et les droits en tant que demandeur d'emploi sont maintenus durant l'action.

### Modalités de sélection

Les candidats sont orientés par le Pôle Emploi culture-spectacle, par les services instructeurs du RSA et par les prestataires qui réalisent des accompagnements d'artistes. Une fiche individuelle est à renseigner pour que la candidature soit prise en compte, puis chaque candidat est reçu individuellement à la Direction de la Culture et de la Citoyenneté. Une commission composée des partenaires institutionnels et de professionnels de ce secteur se rassemble pour étudier les projets professionnels présentés. Il s'agit d'évaluer l'adéquation du parcours des candidats aux aides proposées dans l'action CPPAC.



Note :



Note :



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le :

**CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE**  
**Direction de la Culture et de la Citoyenneté**

**Odile Honno-Sogno** : 05 56 99 57 68  
Courriel : o.honno-sogno@cg33.fr

**Michel Bret** : 05 56 99 54 55  
Courriel : m.bret@cg33.fr

**Maryse Chatrix** : 05 56 99 68 55  
Courriel : m.chatrix@cg33.fr

*L'action C.P.P.A.C est soutenue par le Fonds Social Européen*

